

CADRE JURIDIQUE

Le service d'aumônerie hospitalière est régi par la loi du 9 décembre 1905 qui garantit le libre exercice des cultes.

- Il est assuré dans les Etablissements de soins par un ou plusieurs titulaires stables selon la taille de la structure.
- Le ou les titulaires du poste sont proposés et nommés par l'Eglise.
- Ils reçoivent ensuite l'agrément de reconnaissance des autorités hospitalières qui établissent un contrat individuel.
- L'Evêque l'authentifie ensuite par une lettre de nomination.

L'Aumônier :

- ⇒ Le responsable d'aumônerie peut être un ou une laïc(que), religieux(se), prêtre ou diacre.
- ⇒ Il représente officiellement l'Eglise Catholique dans l'établissement de santé.
- ⇒ Il est responsable devant l'autorité hospitalière et l'autorité diocésaine des tâches accomplies par l'aumônerie.
- ⇒ Il conduit sous sa responsabilité une équipe dont les membres ne sont pas rémunérés par l'Etablissement mais agréés par la direction.
- ⇒ Pour accomplir sa mission, l'aumônier et son équipe suivent des formations pour acquérir les compétences nécessaires à leurs responsabilités.
- ⇒ Les membres de l'aumônerie sont soumis aux règles de déontologie des structures de soins et portent un badge : «Service Aumônerie Catholique ».
- ⇒ L'aumônier titulaire est juridiquement affectataire de la chapelle.

Charte du patient hospitalisé, chapitre VII du respect de la personne et de son intimité,

Arrêté du 7 janvier 1997 – contenu du livret des Etablissements de santé

- « Chaque patient doit pouvoir, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action, et d'expression...).
- Ces droits s'exercent dans le respect et la liberté des autres.
- Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne accueillie dans l'Etablissement, d'une personne bénévole, d'un visiteur ou d'un membre du personnel, ou de l'aumônerie. »

Diocèse de Cambrai

PROJET

Des aumôneries catholiques des établissements de santé

2010 – 2013



« Je suis toujours avec toi » psalme 73.

Les responsables d'aumônerie du Diocèse de Cambrai poursuivent leur réflexion sur leur rôle et leur place en milieu hospitalier et sur les priorités de la mission qui leur est confiée par l'Archevêque, Monseigneur Garnier.

Commentaire [m1]: « je suis toujours

avec toi » psalme 73

Ce Projet repose sur des valeurs communes

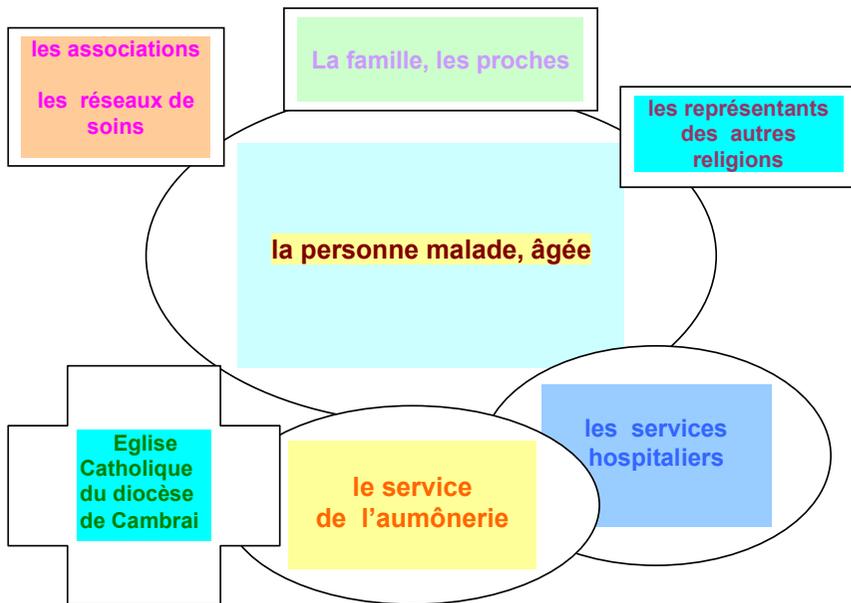
Les aumôniers et les membres de leurs équipes se doivent d'être **authentiques** et **intègres**.

Ils vont à la rencontre de l'Autre, fragilisé ou souffrant, dans la **discrétion** et le **respect** de son cheminement .

Leur mission s'enracine dans la **foi chrétienne** et se vit **en équipe**.

ROLE DE L'AUMONERIE

Répondre aux besoins **humains, spirituels et religieux** des personnes hospitalisées, des résidents en maison de retraite, de leur famille en lien avec les différents partenaires



ACTIVITES de L'AUMONERIE

- ⇨ Rencontrer et accompagner , par une écoute active, les personnes hospitalisées, les résidents des maisons de retraite et les familles, sans projet et en lien avec le personnel hospitalier.
- ⇨ Répondre aux demandes religieuses par la prière et les sacrements : communion, réconciliation, onction des malades, baptême en cas d'urgence, prière de fin de vie, célébration de funérailles...
- ⇨ Recruter et former les membres des équipes de bénévoles.
- ⇨ Animer les équipes : rencontres régulières, groupes de relecture, temps de prière.
- ⇨ Travailler en partenariat avec les mouvements et services de l'Eglise catholique.
- ⇨ Faire le lien avec les autres religions.

CHOIX D'ACTIONS PRIORITAIRES

Les responsables d'aumônerie hospitalière du diocèse souhaitent :

- ⇨ Produire un rapport d'activités annuel à remettre aux responsables diocésains et hospitaliers .
- ⇨ Développer les liens inter-aumôneries du diocèse :
 - Communiquer davantage sur les expériences vécues dans chaque aumônerie.
 - Poursuivre la supervision trimestrielle.
 - Elaborer un budget commun.
- ⇨ Développer les liens et la formation commune avec les différents mouvements de la pastorale de la santé.
- ⇨ Faire connaître leurs actions par le site internet, la revue diocésaine et la presse paroissiale